



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2012**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Elisabeth HASSLER, Thierry HAENLIN, Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN, Hugues SCHLIENGER, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, David PRINZBACH, Jacques ECKENFELS, Martine BUIRETTE, Antoine BACH.

Sont absents excusés et non représentés : Madame Huguette REINAUER

Ont donné procuration : Monsieur Jean-Marie FRAN CZAK à Monsieur Guy LOCHER
Monsieur Jean-Pierre BADER à Monsieur le Maire
Madame Guilaine WEISS à Monsieur Matthieu HECKLEN

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Hugues SCHLIENGER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2011
2. Urbanisme
 - ⇒ Déclaration préalable
 - ⇒ Permis de construire
 - ⇒ Permis de démolir
 - ⇒ Vente de terrain
3. Finances
 - ⇒ Compte Administratif 2011
 - ⇒ Encaissement chèques
4. Personnel
 - ⇒ Création d'un emploi occasionnel au sein de la filière technique
5. Travaux
 - ⇒ Enrochement le long de la rue des Plumes
 - ⇒ Plan de Gestion Différenciée
 - ⇒ Travaux rue de la Chapelle
 - ⇒ Travaux au niveau du local poubelles de l'Auberge des 4 Saisons suite à l'incendie du 07/08/2011
 - ⇒ Acquisition de panneaux de signalisation
 - ⇒ Travaux de balayage de la voirie communale pour 2012
 - ⇒ Mise aux normes « accessibilité » de la mairie : Avenant maîtrise d'œuvre N°1
6. Compte rendu de délégation
 - ⇒ Installation de la borne de recharge pour le véhicule électrique

- ⇒ Travaux de pannetonnage – toiture de l’Eglise Saints Pierre et Paul
- ⇒ Travaux de réhabilitation extérieure de l’Eglise – Lot N°2 – Couverture / Zinguerie Avenant N°2
- ⇒ Thermographie de l’école élémentaire

7. Renouvellement de la convention avec l’AFU « de la Montagne »

8. Divers

- ⇒ Remerciements
- ⇒ Proposition d’une mission de mise aux normes et d’optimisation du réseau d’éclairage public
- ⇒ Permanences aux bureaux de vote lors des élections présidentielles
- ⇒ Projet GUINEE – Lycée Jean-Jacques HENNER
- ⇒ Servitude de passage

1. Approbation du procès verbal du 19 décembre 2011

Le procès verbal de la réunion du 19 décembre 2011 n’appelant pas d’autres observations, est adopté à l’unanimité.

Monsieur LOCHER souhaite apporter une précision au niveau du petit compte rendu qu’il a fait en points divers de la réunion ONF à laquelle il a assisté.

Il s’agissait de la 1^{ère} fois que l’ONF signait un contrat avec l’Etat mais aussi avec l’Association des Maires de France.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Plusieurs déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée pour une habitation située 14, rue de la Carrière pour la mise en place d’une fenêtre triangulaire sur la façade sud située sur la section 05 – parcelle 280.
- Déposée par Monsieur Bernard LOEGEL domicilié à HOCHSTATT – 28, rue des Cigognes pour la pose d’un vélux sans création de surface sur la toiture du bien situé sur la section 06 – parcelle 426.
- Déposée par Monsieur Alain BURGLIN domicilié à MULHOUSE – 16, rue de L’Illberg pour effectuer différents travaux :
 - ⇒ Suppression de l’ouverture du portillon côté gauche du muret
 - ⇒ Suppression de l’ouverture du portillon du côté droit du muret
 - ⇒ Mise en place d’un portail
 - ⇒ Mise en place d’une balustre sur le muret existant d’une hauteur de 50 cm
 - ⇒ Remplacement de toutes les fenêtres par des fenêtres PVC
 - ⇒ Mise en place d’une terrasse en bois composite gris avec une balustre en bois et deux escaliers
 - ⇒ Création d’une piscine hors sol
 sur le terrain situé 10, rue des Côteaux, section 07 – parcelle 369.

- Déposée par Monsieur François EICHINGER domicilié à HOCHSTATT – 18, rue Foltzer pour des travaux d'obstruction partielle d'une porte et réaménagement d'une fenêtre de sa maison sise section 03 – parcelle 174.
- Déposée par Madame KNOFF Micheline, domiciliée à HOCHSTATT – 9, rue Antoine Stoffel pour la mise en place d'un abri de jardin en bois sur le terrain cadastré section 21 – parcelles 123 et 133.
- Déposée par Monsieur Philippe REICHEL, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue des Prés pour la mise en place d'une piscine (coque polyester) sur le terrain sis section 7 – parcelle 655.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.2. **Permis de construire**

- Déposé par la SCI J.P.G.W., représentée par Monsieur Philippe GOEPFERT, domicilié à BRUEBACH – 12, rue d'Eschentzwiller pour la construction de 3 maisons individuelles et de 3 garages monobloc en béton sur le terrain section 05 – parcelles 607/22, 610/273, 611/272, 612/609 et 613/609.

Un avis défavorable a été émis pour non respect des normes de stationnement.

- Déposé par la Sté IDEALIS, sise à MULHOUSE – 55, rue Daguerre, pour le compte de Monsieur Davy MATHIS, domicilié à HOCHSTATT – 55, Grand'Rue pour la construction d'une maison individuelle dans la rue du Moulin - section 03 – parcelles 116, 117 et 118.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

- Déposé par la SCEA HAENLIN, représentée par Monsieur Thierry HAENLIN, domicilié à HOCHSTATT – 18, rue de Zillisheim pour la construction de 2 hangars de stockage agricole sur le terrain cadastré section 07 – parcelles 202, 203 et 204 et section 06 – parcelles 261, 262, 263, 264 et 265.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire. S'agissant d'un bâtiment de stockage, il est impératif de respecter l'arrêté préfectoral.

2.3. **Permis de démolir**

- Déposé par Monsieur Romain NEFF, domicilié à HOCHSTATT – 18, rue des Cigognes pour le démontage de la station de lavage situé rue de la Carrière sur le terrain section 05 – parcelle 607.
- Déposé par Madame WALTER-EICHINGER Marie-Thérèse, domiciliée à HOCHSTATT – 8, rue Haenlin pour la démolition d'une grange sise section 01 – parcelle 53.

Un avis favorable a été émis pour ces deux demandes de permis de démolir.

A l'issue de son exposé, Monsieur LOCHER rend le Conseil Municipal attentif au fait que les limites de la propriété BINGLER, actuellement en vente, ne sont peut-être pas exactes. Il lui semble que, comme pour le 4a, rue du Bourg, la clôture soit sur une parcelle appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire fera vérifier ces éléments.

2.4. Vente de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'établissement d'une déclaration d'intention d'aliéner afférente à la vente de la maison sise 4a, rue du Bourg, le constat a été fait que la parcelle n° 237 – section 05 d'une surface de 28 m² appartient à la Commune mais est surbâtie de la clôture délimitant la propriété mentionnée ci-dessus.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle aux futurs acquéreurs de la maison au prix de 2 000,- € aux soins de Maître Christine KLEIN, Notaire à SIERENTZ, déjà en charge du dossier.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour la vente de la parcelle cadastrée section 05 – N° 237, aux acquéreurs de la maison sise 4a, rue du Bourg, au prix de 2 000,- € ;
- délègue Monsieur le Maire pour intervenir auprès de Maître Christine KLEIN, Notaire à SIERENTZ et signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette vente.

3. Finances

3.1. Compte Administratif 2011

Lors de la séance des Commissions Réunies du 06 février 2012, le Compte Administratif 2011 a été examiné, puis fait l'objet d'un exposé détaillé par Monsieur le Maire lors de la réunion de la Commission des Finances du 14 février dernier.

Les résultats budgétaires en fin d'exercice 2011 se présentent comme suit :

	Crédits Prévus	Réalisations de l'exercice	Résultat de l'exercice	Résultats Antérieurs	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement					
- Dépenses	1 388 644,00	1 103 406,05			
- Recettes	1 388 644,00	1 542 850,84	439 444,79	--	439 444,79
Investissement					
- Dépenses	1 709 375,01	942 139,20		413 235,01	270 503,08
- Recettes	1 709 375,01	1 084 871,13	142 731,93		
Total					
- Dépenses	3 098 019,01	2 045 545,25		413 235,01	
- Recettes	3 098 019,01	2 627 721,97	582 176,72		168 941,71

Au moment du vote, Monsieur le Maire, confie la présidence de la séance à Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} adjoint et quitte la salle.

Sous la présidence du 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Compte Administratif 2011 ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.2. **Encaissement de chèques**

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement d'un chèque émanant

- de la CIADE, d'un montant de 393,78 € représentant l'indemnisation (moins la franchise de 700 €) de la tempête du 16 décembre 2011, qui a causé des dégâts au niveau de la couverture de l'Eglise.
- de ERDF, d'un montant de 19 957,73 € représentant un remboursement de TVA sur les travaux d'enfouissement de la Grand'Rue.

4. **Personnel**

4.1. **Création d'un emploi occasionnel au sein de la filière technique à compter du 09 février 2012**

Le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en charge du nettoyage des locaux de la mairie, du Centre Technique Municipal, ainsi que de la salle associative est vacant depuis le 1^{er} février 2012.

Afin de pallier au plus vite à ce manquement, et, au préalable à un recrutement par voie statutaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer à l'état des effectifs, à partir du 09 février 2012 un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, pour un besoin occasionnel ;
- décide que la rémunération afférente à cet emploi sera basée sur l'indice brut 297. L'agent recruté sera affilié au régime local de la sécurité sociale et à l'IRCANTEC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi occasionnel, ainsi qu'aux charges sociales y afférent sont inscrits au Budget Primitif 2012 – articles 6413, 6451 et 6453.

5. **Travaux**

5.1. **Enrochement le long de la rue des Plumes**

Monsieur le Maire revient sur les échanges menés lors des deux dernières réunions des Commissions Réunies évoquant l'affaissement constaté au niveau de la rue des Plumes.

Pour pallier au problème, une solution de stabilisation par la création d'un enrochement de berge, après accord de la MISE est envisageable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de stabilisation de cette berge sur 12 mètres de long a été transmis à la DDT du Haut-Rhin – Service Police de l'Eau le 09 février dernier, pour accord.

Pour mener à bien ces travaux, il propose, à l'approbation du Conseil Municipal, le devis établi par la Société HARTMANN, pour un montant HT de 3 195,- €, soit 3 821,22 € TTC.
Cette intervention pourra également être mise à profit pour procéder à une purge du petit bassin de rétention.

Les Commissions Réunies, lors de la séance du 06 février 2012, ont émis un avis favorable par rapport à ce projet et au devis de la Sté HARTMANN.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis présenté par l'entreprise de terrassement HARTMANN de HOCHSTATT, pour un montant HT de 3 195,- €, soit 3 821,22 € TTC, pour la création d'un enrochement de berge en granit avec calage en béton, sur 12 mètres de long, après accord de la MISE ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis et tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

5.2. Plan de Gestion Différenciée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des caractéristiques d'un plan de gestion des espaces publics. Celui-ci est composé de désherbage accompagné d'un plan d'entretien : le tout ayant pour objectif la réduction voire l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et l'optimisation des pratiques de la collectivité.

Il explique que ce plan se déroulera en plusieurs phases :

- ⇒ un audit des pratiques phytosanitaires (plus de 120 points de contrôle), prenant en compte, entre autres, le local de stockage, le rangement et le transport des produits, les EPI, le matériel, la mise en œuvre de techniques alternatives, etc
- ⇒ le bilan de l'audit : les informations recueillies permettant d'évaluer les produits utilisés et d'estimer le coût de remise aux normes.
Une analyse globale des coûts de traitement est alors réalisée.
Ce bilan constituant une base de réflexion pour l'élaboration des préconisations d'entretien.
- ⇒ un inventaire de chaque zone à entretenir. Chaque espace sera mesuré et inventorié, permettant la création d'une typologie qui conduira au classement des différents sites.
Une cartographie des pratiques actuelles de désherbage et des modes d'entretien sera réalisée.

Monsieur le Maire précise qu'un référent sera désigné au sein du personnel communal et un autre parmi les élus.

Cette étude proposée par Madame Hélène LERMY, Sté URBAN & SENS, ingénieur en aménagement du territoire est subventionnable à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Général.

Le devis présenté dans le cadre de la réalisation d'un Plan de Gestion Différenciée se décompose comme suit :

A. Inventaire du patrimoine et des pratiques actuelles comprenant l'audit terrain + entretien avec les agents et réalisation du bilan de l'audit	900,00 € HT
B. Réalisation de l'étude + réunion d'objectifs d'entretien.....	2 850,00 € HT
C. Réalisation du plan de gestion	2 100,00 € HT
D. Restitution de l'étude	150,00 € HT
	<hr/>
TOTAL	6 000,00 € HT
Déduction de la subvention	- 4 200,00 € HT
Total à charge de la Commune	1 800,00 € HT

Les Commissions Réunies, lors de la séance du 06 février 2012 se sont prononcées favorablement à la réalisation d'un Plan de Gestion Différenciée au niveau de la Commune.

Monsieur le Maire propose « d'ouvrir » les informations et les échanges à l'ensemble de la population hochstattoise.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la proposition de Plan de Gestion Différenciée établie par Madame LERMY, pour un montant HT de 6 000,- € (dont 70 % est subventionnable, soit une participation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général de 4 200 €) ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis établi par la Société URBAN & SENS, et tout document afférent à cette prestation ;
- désigne Madame Martine BUIRETTE et Monsieur Guy LOCHER comme référents au sein du Conseil Municipal, dans le cadre de cette démarche participative.

5.3. **Travaux rue de la Chapelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du lotissement « Les Petits Champs » prévoyait un éclairage public composé de mâts en alu, surmontés de chapeaux chinois.

Toutefois, dans un souci d'uniformisation avec les travaux d'éclairage public réalisés dans la rue Soland, il a sollicité plusieurs entreprises afin d'équiper la rue de la Chapelle à l'identique.

Pour ce faire, il propose de retenir le devis de la Société LRE, établi pour la mise en place de 5 lampadaires, pour un montant HT de 5 250,-€, soit 6 279,- € TTC.

Monsieur le Maire profite de l'évocation de ces travaux pour confirmer la proposition entérinée, par la Commission des Finances du 14 février 2012,

- de faire poser une grille à l'entrée de la petite chapelle bleue, en acier galvanisé, de couleur identique aux éléments de l'église, pour un montant HT de 1 268,-€
Madame FOURNIER propose qu'un nettoyage complet de la chapelle soit fait au préalable.

- de mettre en place une barrière avec plots en béton, en acier galvanisé, au niveau de l'accès vers la forêt, à partir du feu de la rue de la Chapelle, pour un montant HT de 2 095,- €.

Une clé sera remise aux différents propriétaires à leur demande.

Monsieur HAENLIN rend Monsieur le Maire attentif à l'importance de prévoir suffisamment d'espace (environ une douzaine de mètres) pour permettre les manœuvres d'engins agricoles.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les devis présentés par :
 - la Société LRE pour un montant HT de 5 250,00 €, soit 6 279,00 € TTC, pour la réalisation de travaux d'éclairage public dans la rue de la Chapelle ;
 - la Société KLEIBER pour un montant HT de 1 268,- €, soit 1 516,53 € TTC, pour la pose d'une grille à l'entrée de la petite chapelle bleue ;
 - la Société KLEIBER pour un montant HT de 2 095,- €, soit 2 505,62 € TTC, pour la mise en place d'une barrière avec plots en béton.
- autorise Monsieur le Maire à signer les commandes respectives et tout document y afférent.

5.4. Travaux au niveau du local poubelles de l'Auberge des 4 Saisons suite à l'incendie du 07/08/2011

Monsieur le Maire revient sur les différents devis réceptionnés dans le cadre des travaux de reconstruction du local détruit par un incendie dans la nuit du 06 au 07 août 2011.

Au vu de la prise en compte des différents corps de métier appelés à intervenir : le coût global est estimé à 9 486,11 € HT, soit 11 345,38 € TTC. En l'occurrence :

➤ Eco Instruo pour la mission d'architecture	420,00 € HT
➤ l'Entreprise FUGYBAT pour la partie démolition, gros-œuvre, crépis	2 748,80 € HT
➤ l'Entreprise SCHWERTZ pour les travaux de charpente, zinguerie, couverture	1 778,44 € HT
➤ L'entreprise KIENTZLER pour la menuiserie extérieure bois	2 480,00 € HT
➤ L'entreprise KAYSER pour les travaux de peinture	1 197,00 € HT
➤ Divers.....	862,37 € HT
	<hr/>
	9 486,11 € HT

Pour information, Monsieur le Maire rappelle qu'il a contesté la proposition d'indemnisation transmise par le cabinet d'experts car celui-ci appliquait sur le montant TTC, ainsi que sur les travaux de menuiserie un taux de vétusté de 15 %.

Les Commissions Réunies, lors de la séance du 06 février 2012 ont émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux de réhabilitation.

Monsieur HAENLIN trouve le coût de ces travaux élevés.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les différents devis présentés pour la réparation du local poubelles de « L'Auberge des 4 Saisons » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les commandes et tout document à intervenir.

5.5. Acquisition de panneaux de signalisation

Plusieurs devis ont été sollicités par Madame BARTH dans ce cadre.

Après comparaison des différentes propositions, elle suggère de retenir le devis présenté par la Société Point EPI 68, le moins disant, qui s'élève à un montant TTC maximum de 1 500 €.

Dans sa séance du 14 février 2012, la Commission des Finances a entériné cette proposition.

Monsieur le Maire propose l'inscription d'un crédit de 1 500 € au Budget Primitif 2012, tenant compte également d'un certain nombre de panneaux supplémentaires à remplacer.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis proposé par la Société Point EPI 68, pour l'acquisition de panneaux de signalisation, pour un montant maximum de 1 500 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande.

5.6. Travaux de balayage de la voirie communale pour 2012

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la Société AFC Balayage pour la réalisation d'une prestation de nettoyage, à raison de 4 passages pour l'année, au prix unitaire de 907,00 € HT, tarif identique à celui pratiqué en 2011 et en 2010.

L'entretien annuel des voies s'élèvera donc à 3 628 € HT, soit 4 339,90 € TTC.

Le premier passage aura lieu après le carnaval du 17 mars 2012.

Monsieur HAENLIN suggère de sensibiliser les administrés en leur demandant de bien vouloir éviter le stationnement de tous véhicules le long des fils d'eau le jour du balayage.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition effectuée par la Société AFC Balayage pour une prestation de 4 passages en 2012, au prix unitaire de 907 € HT, soit un coût global annuel de 3 628,- € HT, en l'occurrence 4 339,90 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande afférente à cette prestation.

5.7. Mise aux normes « accessibilité » de la mairie : Avenant maîtrise d'œuvre N°1

Monsieur le Maire revient sur le déroulement de cette opération, pour laquelle le Cabinet d'Architecture LEGROS-COIFFIER a été désigné Maître d'œuvre par une délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2010.

Les honoraires de celui-ci ont été réglés à hauteur de la phase PRO.

Toutefois, au vu des résultats peu concluants obtenus à l'issue des différentes études de sol et mission G12 menées, le Conseil Municipal a souhaité apporter quelques modifications au projet initial présenté par Monsieur COIFFIER.

Une deuxième esquisse a donc été présentée, approuvée lors de la séance des Commissions Réunies du 24 octobre 2011 et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal en date du 07 novembre 2011.

L'avenant présenté par le Cabinet d'Architectes LEGROS-COIFFIER correspond aux honoraires provisoires liés à ce projet remanié représentant 60 % du montant initial des différentes missions, soit jusqu'à la phase PRO.

Son coût global HT s'élève à 4 618,71 €, soit 5 523,98 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'en plus de la D.E.T.R. notifiée pour cette opération, une aide du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans le Fonction Publique Territoriale, pourra également être sollicitée. Celle-ci pourrait se monter à environ 20 000 €.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre présenté par le Cabinet d'Architectes LEGROS-COIFFIER estimant le montant prévisionnel des travaux à 152 300 € HT ;
- fixe la rémunération provisoire du maître d'œuvre à 4 618,71 € HT, soit le prix estimé, jusqu'à la phase PRO, pour un taux d'honoraire de 12 %.

6. Compte-rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

6.1. *Installation de la borne de recharge pour le véhicule électrique*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa décision prise en date du 19 décembre 2011, d'opter pour la location d'un véhicule électrique de type Renault Kangoo, la borne de recharge nécessaire à l'alimentation de ce dernier a été installée au Centre Technique Municipal.

Au vu du devis présenté par la Société PARELEC, et afin de ne pas subir l'augmentation annoncée de 25 % au 1^{er} janvier 2012 sur ce type d'installation, la commande a été passée auprès de cette entreprise pour la fourniture et l'installation de la borne de recharge pour un montant de 1 819 € HT, soit 2 175,52 € TTC.

Monsieur ECKENFELS demande si la borne n'est dédiée qu'au véhicule de la Commune. Monsieur le Maire estime que, pour l'instant effectivement, cette borne n'est dédiée qu'à la Kangoo de la Commune, car au jour d'aujourd'hui, le recul n'est pas suffisant pour développer la prestation.

Monsieur LOCHER regrette que le véhicule ne dispose pas d'un régulateur de vitesse.

6.2. Travaux de pannetonnage – toiture de l’Eglise Saints Pierre et Paul

Monsieur le Maire évoque les dégâts occasionnés par des orages et des vents violents, les 16 décembre 2011 et 05 janvier 2012, au niveau de la toiture de l’Eglise : d’importantes chutes de tuiles ont été constatées sur plusieurs mètres carrés.

Les réparations ont immédiatement été réalisées par l’entreprise SCHWERTZ, toutefois, pour chaque sinistre la Commune s’est vue appliquer une franchise de 700,- €.

Afin de se prémunir contre d’autres désagréments de ce type, Monsieur le Maire a demandé des devis en vue du pannetonnage de l’ensemble de la couverture de la nef.

Suite à la proposition transmise par l’entreprise SCHWERTZ, chiffrant la prestation à 2 789,33 € HT, soit 3 336,04 € TTC, ordre a été donné à cette dernière d’intervenir.

6.3. Travaux de réhabilitation extérieure de l’Eglise – Lot N°2 – Couverture / Zinguerie – Avenant N° 2

Monsieur le Maire rappelle que des travaux complémentaires ont été demandés à l’entreprise SCHWERTZ, titulaire du lot N° 2, en l’occurrence le remplacement des zingueries du clocher, ainsi que le remplacement des tuiles cassées par les rafales de vent du 05 janvier dernier.

Ces travaux ont fait l’objet d’un avenant N° 2 qui tient également compte des travaux prévus initialement au marché, concernant les corniches du chœur, mais qui n’ont pas été réalisés.

Le montant total HT de cet avenant s’élève à 3 929,16 €, soit 4 699,27 € TTC, faisant passer le montant global du marché initial à 54 404,32 € HT, soit 65 067,57 € TTC.

Au vu de ce qui précède, ordre a été donné à l’entreprise SCHWERTZ de procéder aux différents travaux.

6.4. Thermographie de l’école élémentaire

Lors de la réunion des Commissions Réunies du 16 janvier 2012, Monsieur le Maire rendait compte à ses collègues élus du rapport remis par l’APAVE quant à la mise en conformité du bâtiment au regard de la sécurité incendie.

Dans le même ordre d’idée, et, au vu des problèmes d’isolation constatés lors de la récente période de grand froid, il informe le Conseil Municipal qu’avant de démarrer les travaux à entreprendre au niveau de ce bâtiment, il souhaite faire procéder à une analyse thermographique de celui-ci.

Pour ce faire, une commande a été passée auprès de la Société DER de HEGENHEIM, pour un montant HT de 730 €, soit 875,08 € TTC.

L’intervention pouvant se programmer lors des prochains congés scolaires, à savoir : semaine 9 ou semaine 10.

Monsieur le Maire explique que, vraisemblablement, le faux-plafond posé dans certaines salles de classe joue un rôle d’isolant. Il craint toutefois que les murs pignons ne soient plus en très bon état.

Monsieur HECKLEN évoque des relevés de température effectués toutes les deux heures : le constat a été fait que la température était constante (maintenue entre 19 et 20°), mais que durant la nuit, il y a une chute de 6°.

Tous deux se disent convaincus qu'il est plus question d'un problème de déperdition de chaleur que de chauffage.

Monsieur LOCHER pense toutefois que si l'installateur du chauffage avait fait le bon calcul volume / isolation, les problèmes rencontrés aujourd'hui ne seraient pas aussi importants.

7. Renouvellement de la convention avec l'AFU « de la Montagne »

Monsieur le Maire évoque la concession immobilière signée avec l'AFU « de la Montagne », en date du 06 juin 1985 et qu'il y a lieu de renouveler.

Il rappelle l'objet : la Commune de HOCHSTATT concède à l'Association Foncière Urbaine de la Montagne la jouissance du sous-sol de la rue de la Montagne, celui-ci ne peut être utilisé que pour l'implantation des VRD permettant de desservir les différents terrains faisant partie du périmètre de ladite association, dont la pose des canalisations d'eau, d'assainissement, de téléphone, d'électricité et d'éclairage public.

Monsieur le Maire suggère la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 25 ans identique à la première, sollicitée en son temps par Monsieur WAGNER, suite à une décision prise à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'Association en date du 21 janvier 2010.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler la concession immobilière signée avec l'AFU « de la Montagne » pour une nouvelle période de 25 ans ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

8. Divers

8.1. Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements parvenus de la part de

- ⇒ Monsieur Roger NIEDERGANG
pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire
- ⇒ Monsieur et Madame Bernard SCHNEPF
pour le panier garni offert par la Commune
- ⇒ Madame Jeannette HASSLER
- ⇒ Monsieur et Madame Edmond JASINSKI
- ⇒ Monsieur et Madame Jacques SIRRES
- ⇒ Monsieur et Madame Raymond PERROT
- ⇒ Madame Suzanne KLEIBER

- ⇒ Madame Marie-Louise SCHMERBER
- ⇒ Monsieur Adrienne BURG
- ⇒ Madame Jacqueline KLEINHENY
- ⇒ Monsieur Paul BIENTZ
- ⇒ Monsieur Louis SCHMITT

Ces personnes n'ayant pu, pour raison de santé, participer à la fête des Aînés le 08 janvier dernier, se sont vues remettre un colis.

- ⇒ Monsieur Daniel HECKLEN
- ⇒ Monsieur Rémy HECKLEN
- ⇒ Monsieur et Madame Michel HAENLIN
- ⇒ Monsieur Jacques FOLTZER

Pour la gentille attention faite par la municipalité après leur prestation orchestrée avec brio lors du repas des Aînés.

La mairie a également été destinataire de remerciements émanant de Madame Christiane ZIMMERER pour exprimer son ravissement pour l'accueil, le repas, le service et la magnifique prestation des Vagabonds lors de la Fête des Aînés du 08 janvier 2012.

8.2. Proposition d'une mission pour la mise aux normes et l'optimisation du réseau d'éclairage public

Dans la droite ligne de la réunion sur l'éclairage public à laquelle ont assisté Monsieur HECKLEN et Madame BUIRETTE, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société LMS Ingénierie de BOESENBIESEN a d'ores et déjà proposé ses services à la Commune pour effectuer une étude préliminaire et un diagnostic pour la mise aux normes précitée ; la mission se déclinant en 2 phases : une étude diagnostic de 6 semaines et une étude préliminaire sur 3 semaines.

La rémunération de la prestation est basée sur un forfait :

- prix unitaire au point lumineux en € HT 15,20

Monsieur HECKLEN rappelle, à cet égard, que l'état de l'éclairage public de la Commune est connu ; on relève, par-delà le village, des endroits « sur-éclairés » telle que la rue du Moulin, et d'autres qui le sont beaucoup moins.

Il estime donc plus judicieux de procéder à une mise aux normes étape par étape.

Monsieur HECKLEN précise également que comme HOCHSTATT est une commune de plus de 2 000 habitants, elle ne bénéficiera d'aucune aide financière pour cette mission.

8.3. Projet GUINEE – Lycée Jean-Jacques HENNER

Monsieur le Maire évoque l'entretien qu'il a eu avec Monsieur LEFEBVRE, professeur de sciences physiques au Lycée Jean-Jacques HENNER d'ALTKIRCH, venu en compagnie d'un élève lui présenter un programme d'actions développé depuis septembre 2009 en faveur de la Communauté éducative de KOUROUSSA, ville de 10 000 habitants en Guinée qui comporte un lycée, un collège et plusieurs écoles primaires, soit plus de 5 000 élèves.

Les actions menées consistent en des campagnes de collecte de matériel pédagogique, de la papeterie, des tableaux, chaises, tables, microscopes, dictionnaires et encyclopédies.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter le soutien de la Commune de HOCHSTATT à cette action par le biais d'une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'allouer une subvention de 150 € au Lycée Jean Jacques HENNER pour le projet GUINEE ;
- charge Monsieur le Maire d'ordonner la dépense.

Les crédits prévus pour cette action sont inscrits au Budget Primitif 2012 – Article 6574.

8.4. Servitude de passage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Monsieur et Madame Matthieu HECKLEN domiciliés 4, rue des Ecoles et qui viennent d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section 1 – N° 285/7.

Cette parcelle est située à l'arrière d'un terrain que la Commune vient d'acquérir, destiné à l'emplacement d'un parking dans le cadre des travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité de la mairie.

Monsieur et Madame HECKLEN souhaitent transformer l'étable située sur leur terrain en garage et demandent l'autorisation de passage sur le terrain communal sis à HOCHSTATT, section 1 – parcelle N° 284/7, Grand'Rue, d'une surface de 2,37 ares sol, pour permettre l'accès à leur propriété.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de consentir, pour desservir la parcelle N° 285/7, une servitude de passage, à pieds et à tous véhicules à toute heure du jour et de la nuit, à l'exception de véhicule dépassant 3,5 tonnes, permettant ainsi l'accès à la Grand'Rue et à la propriété de Monsieur et Madame Matthieu HECKLEN, sur la parcelle cadastrée section 1 – N° 284/7 d'une surface de 2,37 ares sol sur une bande de 4 mètres de large, le reste de la parcelle 284/7 étant affecté à un parking réservé au stationnement public.

La présente constitution de servitude est consentie au profit de Monsieur et Madame Matthieu HECKLEN, propriétaires de la parcelle susnommée, moyennant le prix d'un euro symbolique.

- charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires afin de signer l'acte de constitution de servitude.

Les frais inhérents à cet acte étant à la charge de Monsieur et Madame Matthieu HECKLEN.

8.5. Proposition de l'Inspection d'Académie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de l'Inspection d'Académie de conserver à l'école maternelle de Hochstatt – grande section – les enfants de Froeningen. Ceci a pour conséquence la fermeture d'une classe à l'école de Froeningen.

Après plusieurs entretiens avec Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Maire explique que celle-ci souhaite la création d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) dont l'objectif serait de déplacer une classe vers Froeningen, ce qui induirait le maintien de 3 classes au lieu de 4 à l'école élémentaire de Hochstatt.

Monsieur le Maire évoque également les entretiens qu'il a eus avec les élus de Froeningen à ce sujet. Ceux-ci ainsi que les parents d'élèves concernés rejettent cette proposition.

Il suggère à ses collègues élus d'abonder dans le même sens que la municipalité de Froeningen, car une telle situation ne ferait que générer des déplacements intempestifs et des coûts de gestion supplémentaires.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à la proposition de Madame l'Inspectrice d'Académie et de s'opposer à la création d'un R.P.I.

8.6. **Informations diverses**

- ✚ Monsieur LOCHER informe le Conseil Municipal qu'à compter du mois de mai 2012, de nouvelles normes d'accessibilité pour les sites internet entrent en vigueur. Il est question d'adaptabilité aux personnes handicapées, mal-voyantes...

Monsieur LOCHER cite l'exemple d'une manifestation annoncée par ce biais : il sera nécessaire à l'avenir de préciser si celle-ci est accessible, de quelle manière et à quelles personnes handicapées.

De ce point de vue, au jour d'aujourd'hui le site de la Commune n'est pas conforme. Ainsi, rendez-vous a été pris avec Illicoweb le 27 février.

Madame BUIRETTE demande ce qu'il en est du site de la CCSI.

Monsieur LOCHER lui répond que le nécessaire du point de vue du paramétrage est fait, il reste la partie financement à finaliser : il semblerait que la CCSI ait obtenu un devis de 1 500 € / trimestre pour cette mise aux normes

- ✚ Monsieur LOCHER interroge Monsieur le Maire sur la situation du terrain de football, car il a été interpellé par Monsieur KIENE. Monsieur le Maire explique que la Société ISS s'est engagée à procéder à une nouvelle opération « d'engraissement » du terrain. Parallèlement à cela, il a pris contact avec des responsables des services techniques de villes moyennes qui ont des clubs de football évoluant au niveau régional, voire national qui viendront sur site donner leur avis. Dans ce dossier, Monsieur le Maire déplore, toutefois, l'attitude peu correcte des dirigeants de l'ASH. Les problèmes évoqués feront l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine Commission « Associations – Culture ». Pour sa part, Monsieur HAENLIN estime qu'avec une telle infrastructure l'ASH est gâtée.

- ✚ Monsieur LOCHER évoque également les dégâts causés aux canalisations de l'ancien club house. Un devis sera sollicité afin de chiffrer l'étendue des dégâts et le nécessaire sera entrepris quant à la responsabilité de ceux-ci.

- ✚ Monsieur SCHLIENGER revient sur le remblai de l'étang. Monsieur VEYNE a informé Monsieur HAENLIN que l'entreprise responsable des dommages et dégâts sur le chemin s'est engagée à la remettre en état.

Monsieur HAENLIN s'interroge à propos de cette opération de remblais.
Monsieur le Maire se dit désolé, mais confirme que la MISE a donné son accord.

- ✚ Madame FOURNIER signale de nombreuses bouteilles vides aux abords du bassin d'orage.
Monsieur HECKLEN voit là l'opportunité de lancer l'opération Haut-Rhin Propre à travers le village.
- ✚ Monsieur SCHLIENGER relève qu'il y a à nouveau des dépôts sauvages de pneus (environ une vingtaine).
- ✚ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son rendez-vous le 1^{er} mars prochain avec des représentants du Conseil Général pour évoquer les travaux d'aménagement du carrefour route de Zillisheim / route de Didenheim.
Selon le cas, ce programme d'investissement pourra être inscrit au Budget Primitif 2012.
Le coût pour la Commune serait d'environ 249 000 €.
Ces travaux devront impérativement se dérouler au mois de juillet, pour d'évidentes raisons d'encombrements et de sécurité.
- ✚ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la RENAULT Express des services techniques municipaux à Monsieur Jean-Marie HECKLEN, en l'état, pour la somme de 400 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la réunion à 21 heures 45.

Le Maire,
Michel WILLEMANN